



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE N°3 DU 20 MARS 2023 :

Le vingt mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur ROISINE Philippe , Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Stéphane TISSOT.

Absents : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Julien MICHEL, Sylvain SOBOTA.

Chrystel DEMIZIEUX a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Yann HARDY a donné pouvoir à Vincent HUDRY-CLERGEON

Julien MICHEL a donné pouvoir à Pascal CHEVALLEREAU

Sylvain SOBOTA a donné pouvoir à Vincent HUDRY-CLERGEON

Pascal CHEVALLEREAU a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2023

2) **Finances :** - Vote des taux des taxes locales ;

- Indemnités pour gardiennage de l'église.

3) **Travaux :**

• **Bâtiment :**

- convention d'adhésion au conseil énergie auprès du Syane.

• **Voirie :**

- Demande de subvention DETR pour les ouvrages d'art ;
- Présentation du projet d'aménagement du Col du Marais ;
- Chemin rural des Frasses.

• **Foncier :**

- Demande d'achat d'une parcelle de terrain à La Combe.

4) Informations et questions diverses.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2023

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du 20 février 2023

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 13
<u>Résultats des votes</u>
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

2) **Finances :** - Vote des taux des taxes locales

DEL_03102023.

Objet : Vote des taux des taxes locales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des taux d'imposition de 2023 des 23 taxes directes locales qui fait apparaître l'évolution des bases par rapport à 2022 pour les 3 taxes et le produit fiscal attendu à taux constant.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal,

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 13
<u>Résultats des votes</u>
pour : 8
contre : 5
abstention : 0

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux comme suit :

taxe foncière (bâti)	29,00 %
taxe foncière (non bâti)	81,34 %
taxe d'habitation	19,50 %

pour l'année 2023.

2) **Finances** : - Indemnités pour gardiennage de l'église
DEL_03112023.

Objet : **Indemnités de gardiennage de l'église.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église fixé à 200 € depuis l'année 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire en date du 8 mars 2023 de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie indiquant les montants maximaux de gardiennage des églises communales pour 2023.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer à 220 € par an le montant de l'indemnité de gardiennage pour l'église de Serraval à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **DECIDE** de verser la somme de 220 € à Madame Martine PERRILLAT demeurant le Marais 74230 SERRAVAL.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 13
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 2
abstention : 0

3) **Travaux** : Bâtiment : - convention d'adhésion au conseil énergie auprès du Syane.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **REPORTE** la décision sur cette convention.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 13
<u>Résultats des votes</u>
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

3) **Travaux** : Voirie : - Demande de subvention DETR pour les ouvrages d'art ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **RETIRE** ce point à l'ordre du jour car cette délibération n'est plus nécessaire.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 13
<u>Résultats des votes</u>
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

3) **Travaux** : Forêt

DEL_03122023.

Objet : **PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET – BUDGET 2023.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2023.

Il propose de retenir la ligne suivante :

Fonctionnement :

- Travaux d'infrastructure : réfection généralisée de pistes et sommières. Localisation 30.u.
Réfection de la piste du lieu-dit « Les GAYS » pour permettre la vente de la coupe.
Montant des travaux d'infrastructure : 6.500 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de programmer en fonctionnement les travaux d'infrastructure consistant en la réfection généralisée de pistes et sommières, localisation 30.u, pour un coût estimatif total de 6.500 € HT.

ANNEXEDEL_03122023.

Office National des Forêts
Siège : 28 Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

FORÊT COMMUNALE de SERRAVAL

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 27/03/2023
ID : 076-21740280-20230320-DEL_03122023-CE

Office National des Forêts
Agence territoriale Savoie Mont Blanc
177 BAUGES ARAVIS
574, route de la gare
74210 DOUSSARD
Tel : 04 50 09 73 14

Descripteur
Monsieur le Maire
CORVAINE SERRAVAL
CHEF LIEU
74230 SERRAVAL

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214 21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTST).
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

DESCRIPTION DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Coûter les actions retenues	QTD	Un	Montant estimatif HT
TRAVAUX SYLVICOLES; AIDES SYLVICACTES POSSIBLES Financement : 03 Subventionné			
Intervention en futaie irrégulière Localisation : 21 u Aides Sylvicoles possibles pour un montant de 50% des travaux	2,60	HA	3 760,00 € HT
PLANTATION DANS LES TROUEES SANS TRAVAIL DU SOL SUITE SCOLYTE			
Travaux prélabiles à la régénération par plantation : billonnage Financement : 01 Auto-financé Localisation : 41 roses, mélange de résineux sur les lajeux de plantation	0,60	HA	150,00 € HT
Tourriture de plants de mélèze d'Europe Financement : 01 Auto-financé Localisation : 41	150,00	PL	150,00 € HT
Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 41 avec gazonne-off repère	150,00	PL	150,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
Refection généralisée de pistes et sommières Localisation : 30 u Fertile en forme de la piste pour permettre la venue de la coupe. Volume type 320 m3 Nécessité de demande d'autorisations de passage et de creux sur terrains privés (Francis FORNÉ) Consultation d'entreprises pour devis	1,20	KM	6.500 € HT 6.600,00 € HT
TRAVAUX DE SECURISATION			
Securisation des bois en bordure de route ou de forêt Localisation : 30 u Abattage d'arbres secs ne pouvant être commercialisés. Prestation facturée à l'heure	16,00	H	1 050,00 € HT
TRAVAUX DE MAINTENANCE			
Création de parcelle : peinture Localisation : 41 Nozede parcelle suite à l'application du Régime Forestier	1,20	KM	1 200,00 € HT
Entretien du périmètre : peinture Localisation : 34 u	0,40	KM	239 0,00 € HT

Edition du 03/01/2023

Page 1/2

Office National des Forêts
Siège : 28 Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

FORÊT COMMUNALE de SERRAVAL

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 27/03/2023
ID : 076-21740280-20230320-DEL_03122023-CE

DESIGNATION DES ACTIONS ET LOCALISATIONS

Coûter les actions retenues

Des montants indiqués représentent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre

Total : 15 640,00 € HT

Programme non contributif présenté par votre intermédiaire EPA, SERRON BASTARD-BOSSET

Date :

Programme reçu le 27/03/2023

Edition du 03/01/2023

Page 2/2

Le 20 mars 2023
Le Maire,
Philippe ROISINE



Le secrétaire de séance
Pascal CHEVALLEREAU